

	CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2025-09	
	Nature de l'acte : 7.5 - Subventions	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 09 Votants : 10

Le 27/05/2025 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 20/05/2025, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration : FISCHER Julie (procuration à COURTOIS Pascal)

Absente représentée : FISCHER Julie

Secrétaire de séance : PONCET Sandrine

02 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LA MISE EN CONFORMITE PMR DE L'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Plan de financement prévisionnel au 19/05/2025

Lors du conseil municipal du 26 juin 2024, les élus ont voté et approuvé le scénario n°4 présenté par l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain (DEL2024-18) pour un montant estimé de 226 000 € HT.

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, rappelle aux membres du conseil que pour financer ce projet ; dont le montant prévisionnel au 19/05/2025 s'élève à 257 900 € HT (scénario n°4) ;

la commune a l'obligation de solliciter les différents financeurs avant d'engager les travaux pour pouvoir obtenir un financement de leurs parts sans quoi le projet devrait s'autofinancer à 100%.

Le montant des subventions peut atteindre 80 % du montant du projet HT, et l'autofinancement de la commune doit toujours être d'au moins 20 %.

Afin de mettre ces travaux d'accessibilité en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du département.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé par l'agence 01 à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
BELLELDUOX - Accessibilité de la Mairie**

DEPENSES		RECETTES					
Type de dépenses	Montants HT	Financiers	Eligibilité	Plafond	Taux subvention Montant subvention / Dépense thématique	Montant max de subvention	Taux global Montant subvention / Montant total projet
Travaux De mise en conformité	198 900,00 €	HBA	Fonds de concours		18,95%	45 200,00 €	17,53%
		DETR	Construction	203 000 €	20,00%	47 710,00 €	18,50%
		REGION	Bonus Ruralité	de 2 500 € à 100 000 € avec un taux max de subvention de 40 % de la dépense subventionnable	10,48%	25 000,00 €	9,60%
		CD 01 - Investissements structurants	Aménagement extérieur, travaux de construction, de rénovation (dont démolition et études) Taux variable selon montant du projet	Projet < 400 000 € De 10 000 € à 100 000 € HT (30%) Puis de 100 001 € à 300 000 € HT (15%) Projet > 400 000€ (15%) dans la limite de 150 000€	21,20%	50 782,50 €	19,60%
<i>Montants éligibles</i>	38 650,00 €					168 692,50 €	65,41%

Frais annexes non éligibles	19 350,00 €
-----------------------------	-------------

TOTAL HT	257 900,00 €	Sous-total subventions publiques		168 692,50 €	65,41%
		Autofinancement		89 207,50 €	34,59%
		TOTAL		257 900,00 €	100,00%

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'adopter l'opération et les modalités de financement,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel,
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Les signatures suivent au registre

Nomenclature télétransmission :

7.5 - Subventions

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 28/05/2025
 Affichée le 28/05/2025
 Certifiée exécutoire le 28/05/2025

Le Maire



Pascal COURTOIS

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Acte à classer**DEL2025-09**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-05-28T12-50-31.00 (MI261498016)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20250527-DEL2025-09-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA MAIRIE POUR LA MISE EN CONFORMITE PMR DE L ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AU 19-05-2025

Date de décision : 27/05/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2025-09-demande subvention
auprès du département.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

PJ- [Belleydoux PMRMairie...](#) Type PJ : 75_PL - Plan de financement relatif à une demande de fonds de concours ou de financement[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 28/05/25 à 12:50

Par COURTOIS Pascal

Transmis Date 28/05/25 à 12:50

Par COURTOIS Pascal

Accusé de réception Date 28/05/25 à 12:55

